

Question présentée par le député :

M. Roger Deneys

Date de dépôt : 22 février 2018

Question écrite urgente

Archives internet de la République et canton de Genève : quelle stratégie de conservation ?

Alors que le canton a procédé à une refonte conséquente de son site internet officiel www.ge.ch il y a quelques mois, la question de l'archivage et de l'accès aux contenus internet publiés par le canton se pose : est-il par exemple possible aujourd'hui d'accéder à l'ensemble des pages web qui figuraient sur le site de l'Etat en 2017 avant la refonte du site web ? Ou à l'ensemble des documents qui y figuraient en 2014 ? Ou 2010 ? Les pages en question ont-elles au moins été archivées et sont-elles accessibles par ailleurs à des historiens, journalistes, politiciens ou autres chercheurs ?

D'autre part, l'usage des liens hypertextes s'étant généralisé pour faire référence à des documents disponibles sur internet, une stratégie a-t-elle été définie pour en garantir la pérennité historique ou, à tout le moins, garantir l'accès à des archives contenant ces documents plus anciens ?

A titre d'exemple, l'accès actuel à la page internet des comptes se fait à l'adresse www.ge.ch/budget-comptes-notations/comptes. Mais nous n'y trouvons plus – contrairement à l'ancien site internet officiel du canton – d'accès aux comptes des années précédentes, seuls les comptes 2016 y figurant ce jour : où sont donc passés les comptes 2015, 2014, etc. et sont-ils toujours accessibles en ligne ? Aux mêmes adresses qu'avant la mise à jour du site internet ?

Nous remercions par avance le Conseil d'Etat de bien vouloir répondre aux différentes questions posées ci-dessus et de nous faire part de toute autre considération en lien avec sa stratégie de conservation et de pérennité numérique des documents publiés sur le site internet officiel du canton.